



Lettre 12 – Février 2021

Vous trouverez ci-dessous les cartes des cercles de silence et des centres de rétention administrative en 2018. Il serait utile de mettre à jour ces cartes afin qu'elles reflètent la réalité. Veuillez nous indiquer les modifications à y apporter (Michel Elie <michel.elie@wanadoo.fr>, Martin Michel <miel.martin@wanadoo.fr>, <michelclaud.girard@free.fr>)

Michel Girard

POLITIQUE D'ACCUEIL DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

"la prise en charge des jeunes se déclarant mineurs non accompagnés (MNA)"

La Cour des Comptes a rédigé un Rapport en référé adressé au Premier ministre concernant la politique d'accueil des Mineurs Non Accompagnés. Il aborde les sujets suivants :

DES CONDITIONS D'ÉVALUATION DE LA MINORITÉ TROP HÉTÉROGÈNES QUI SOULÈVENT LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU DROIT

La mise à l'abri de tous les demandeurs, présumés mineurs, est loin d'être effective

Les conditions de réalisation de l'évaluation de minorité et d'isolement sont inégales selon les territoires

L'hétérogénéité des pratiques d'évaluation de minorité et d'isolement fragilise le dispositif national d'orientation des mineurs, qui souffre d'un déficit de confiance

UNE INTERVENTION CROISSANTE DE L'ÉTAT QUI PRÉSENTE ENCORE DE NOMBREUSES LACUNES

Une participation financière de l'État peu contrôlée qui n'incite pas suffisamment les départements à respecter leurs obligations

Une préparation insuffisante de la sortie des jeunes pris en charge par l'aide sociale à leur majorité

Ce rapport reconnaît que l'égalité des droits n'est pas garantie et que la Protection de l'Enfance n'est pas assurée contrairement aux principes juridiques et moraux de notre pays. Il mentionne les attitudes inacceptables de certains Départements (et Présidents de Conseils départementaux qui en portent la responsabilité), qui tordent les critères de reconnaissance de la minorité pour éviter d'avoir à accueillir des jeunes, et les remettent ainsi à la rue, (y compris les jeunes filles de moins de 15 ans...), les exposant à toutes les formes de violence. Il signale les attitudes parfois inappropriées de certains juges des enfants couvrant les exactions et inexactitudes de certains départements

La Cour des Comptes vient crédibiliser donc les propos, les luttes et les protestations depuis 4 ans des ONG regroupées au sein des États Généraux des Migrations.

La réponse du Premier Ministre veut rassurer la Cour des Comptes en proposant des expertises et études de faisabilité complémentaires. Mais cela ne fait pas avancer les choses, alors que pendant ce temps là, les jeunes sont dans la rue et dorment dehors. En France, ils sont des centaines, voire des milliers, de jeunes arrivés mineurs sur notre territoire, souvent après des parcours difficiles et douloureux, qui manifestent un grand courage pour surmonter leurs malheurs,

se former, travailler... C'est quotidiennement qu'enseignants, formateurs, employeurs, camarades de classe ou de travail constatent cet engagement et leur expriment leur solidarité. Ayant atteint 18 ans, les jeunes formés, qualifiés, et insérés sont expulsés ou se retrouvent réduits à la clandestinité : triste gâchis humain et social. **Plusieurs ONG demandent que tous les mineurs engagés dans un parcours de formation initiale ou d'apprentissage**, qu'ils aient été ou non pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, **bénéficient d'un titre de séjour au moment de leur majorité.**

Ce dont la France a besoin, c'est de générosité, d'accueil, de structures d'hébergement, de restauration et d'éducation. Pas de discours et d'études supplémentaires ne visant qu'à retarder la mise en œuvre de la solidarité. **Les migrations ne sont pas un problème, elles sont une chance** pour la société française qui s'est toujours construite par apports migratoires. Car « quand on accueille bien, cela se passe bien »

Voir en fin de lettre les sites concernant : le rapport complet, la réponse du premier ministre et une synthèse du rapport

Rappel sur l'encyclique du pape « fratteli tutti »

Le pape appelle à «une fraternité ouverte qui permet de reconnaître, de valoriser et d'aimer chaque personne indépendamment de la proximité physique, peu importe où elle est née ou habite.» Au lieu d'un égocentrisme effréné - qu'il soit individuel, de groupe ou de société dans son ensemble - une attitude d'amour et d'ouverture doit prévaloir sur les idéologies à courte vue du nationalisme et de l'individualisme, qui s'ajoutent à «une indifférence commode, froide et globalisée».

LES CERCLES

Vous nous avez prévenu de l'état de 29 cercles de silence. Voici ce que j'ai reçu.

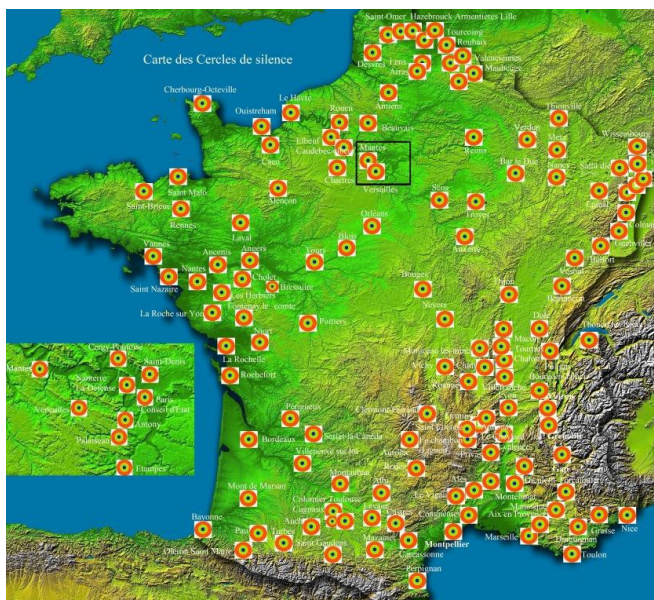


Illustration 1: fond de carte : IGN

Les cercles se sont tenus dehors à :

Beauvais, Etampes, Forcalquier, Gap, Haguenau, Lyon, Mantes, Maubeuge, Rennes, Roanne, Saint-Gaudens, Saverne, Tours, Toulouse, Troyes, Versailles, Villefranche.

Pour Février, les cercles se tiendront dehors pour Maubeuge, Haguenau, Saverne.

Des cercles sont prévus en confinés à :

Versailles et Cergy
Grenoble, Le Havre, serait partant, mais ni Roanne, ni Strasbourg

Certains cercles sont arrêtés temporairement à :

Colomiers, Le Havre, Marseille, Rouen,

Ou arrêtés **définitivement** à :

Montpellier (mais diffuse la lettre), Nantes,

Paris-La défense

Un cercle redémarre à Beauvais

Cette lettre est diffusée dans les villes (avec ou sans cercle de silence) à :

Aix-en-Provence, Étampes, Grenoble, Nantes, Paris, Paris-La défense, Pau, Le Havre, Lyon, Mantes, Montpellier, Rennes, Strasbourg, Tours, Troyes, Versailles, Villefranche-sur-Saône

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE



Illustration 2: Fond de carte IGN

Pour mémoire, voici une carte indiquant où se trouvent les Centres de Rétention administrative en France continentale. Il faut y rajouter ceux de Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte (qui a un caractère spécial selon l' Arrêté du 28 janvier 2011 pris en application de l'article R. 553-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

En 2020, le nombre d'expulsions d'étrangers en situation irrégulière a chuté de 51% sous l'effet des restrictions liées à la pandémie du Covid-19.

Département	lieu	Capacité
Alpes-Maritimes	06300 Nice	402
Bas-Rhin	67118 Geispolsheim	34
Bouches-du-Rhône	13014 Marseille	136
Essonne	91120 Palaiseau	40
Gard	30000 Nîmes	126
Guadeloupe	97139 Les Abymes	40
Guyane	97351 Matoury	38
Haute-Garonne	31700 Cornebarrieu	126
Gironde	33000 Bordeaux	20
Hérault	34200 Sète	22
Ille-et-Vilaine	35136 Saint-Jacques-de-la-Lande	58
La Réunion	97490 Le Chaudron	6
Moselle	57070 Metz-Queuleu	98
Nord	59810 Lesquin	96 et 41
Paris	75012 Trois centres	280
Paris	75001 quai de l'Horloge	42
Pas-de-Calais	62903 Coquelles	60
Pyrénées-Atlantiques	64700 Hendaye	30
Pyrénées-Orientales	66000 Perpignan	48
Rhône	69125 Lyon Saint-Exupéry	122
Seine-et-Marne	77990 Le Mesnil-Amelot	240

Seine-Maritime	76350 Oissel	72
Seine-Saint-Denis	93000 Bobigny	55
Yvelines	78370 Plaisir	32

ROUEN-OISSEL

Le Centre de Rétention Administrative de Rouen Oissel ainsi que l'École Nationale de Police Rouen Oissel qui l'héberge, sont en quarantaine. Le 14 janvier 2021, plusieurs cas de Covid 19 ont été détectés au sein du CRA, des agents de la PAF et un retenu tout juste arrivé et placé dans une chambre de 6 personnes. Ce dernier a été transféré au CRA COVID de Plaisir. Les visites au parloir sont suspendues pour 7 jours. Des tests sont prévus pour toutes les personnes retenues à J+7, mardi 19 janvier 2021. Il n'y a plus d'entrée en rétention malgré la volonté du préfet de la Seine Maritime.

Le non respect du protocole sanitaire accentue encore le climat anxigène dans le CRA où plusieurs personnes avaient décidé il y a deux semaines de ne plus s'alimenter pour protester contre : les comportements racistes d'une brigade, la mauvaise nourriture, le non accès aux soins et à la cour de promenade. Les retenus ont peur de tomber malades d'autant plus qu'il est difficile d'avoir un suivi médical plus approfondi qu'un traitement au Doliprane.

CORNEBARRIEU – TOULOUSE

Dans ce CRA, en 2020, 921 personnes ont été retenues dont 20 enfants. Durant la période de mars 2020 (début du premier confinement) à début décembre, 713 personnes y ont été retenues, dont seulement 65 ont été renvoyées dans leur pays d'origine, 36 vers un pays européen et 29 vers un pays en dehors de l'Union Européenne. Les frontières étant pour la plupart fermées, la rétention prend un caractère absurde et principalement punitif. La mise en rétention continue avec 45 nouveaux arrivants depuis le début janvier 2021 et, actuellement, il y a 53 personnes retenues ; Enfin, le Covid-19 a atteint quatre personnes retenues au CRA : trois d'entre elles ont été libérées pour d'autres causes que le Covid-19 (une par le Tribunal Administratif, une par le Juge des Libertés, et une par Appel) et une par la Préfecture à cause du Covid-19.

LE MESNIL-AMELOT

Un homme a été placé au centre de rétention du Mesnil-Amelot par la préfecture du 93 alors qu'il est français...**avec des papiers délivrés** par la même préfecture. Il a depuis été **libéré**, heureusement ! On serait quand même curieux de connaître les critères qui ont permis de décider qu'il n'est pas français.

Le 2 novembre 2020 une personne est placée dans le centre de rétention administrative en vue de son expulsion après avoir reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Le 7 décembre 2020, l'OQTF est annulée par le tribunal administratif de Melun, ce qui impose une mise en liberté immédiate. En effet, la rétention ne peut légalement se justifier que pour exécuter la mesure d'éloignement. A la suite de l'OQTF, la préfecture de Seine-Saint-Denis et la Cour d'appel de Paris ont demandé l'annulation de la remise en liberté. Cette personne n'a pas été libérée et a effectué **56 jours de rétention supplémentaires** à l'expiration du délai maximal prévu par la loi (90 jours) le 31 janvier 2021 – ce qui est illégal. Il a alors été convoqué par la même préfecture pour se voir délivrer une **autorisation provisoire de séjour**. L'Observatoire de l'enfermement des étrangers s'inquiète des "dérives d'une politique de recours systématique à la rétention administrative".

Une émeute a éclaté mercredi 20 janvier 2021 au Mesnil-Amelot. Exaspérés par la perspective d'un enfermement sans fin dans les centres de rétention administrative en raison des fermetures des frontières et de l'absence de vols, des migrants se sont rebellés : 70 détenus ont déclenché **un incendie** vers 11h. Le feu a été maîtrisé par les pompiers vers 12h30. Il y a eu deux

blessés très légers. Plusieurs émeutiers ont été placés en garde à vue. Les bâtiments du CRA 3 ont brûlé : 20 chambres sont inutilisables. Les personnes détenues ont été transférées dans d'autres bâtiments du site.

Plusieurs personnes refusent de faire un **test PCR** parce qu'elles savent que ces tests ne sont pas réalisés dans un but sanitaire mais **dans le but de les expulser**, puisque ce test est obligatoire avant d'embarquer. On a des personnes qui après être restées trois mois en détention, sachant que c'est la durée maximale d'enfermement, sont condamnées pour obstruction à l'exécution de mesures d'éloignement et reviennent en CRA pour 90 jours. Donc pour avoir refusé un test PCR elles sont condamnées et immédiatement replacées dans le centre.

LYON

Les travaux du **nouveau CRA de Lyon**, décidé en novembre 2019, avancent . Ce projet va coûter plus de vingt millions d'euros à l'État. Le terrain sera loué à Vinci pour 100 000 euros par an. C'est le géant du BTP Eiffage qui s'occupe du chantier.

FRANCE

Un premier « étranger malade » en France

Un Bangladais qui souffre d'une forme d'asthme sévère nécessitant un lourd traitement de fond , a obtenu son **premier titre de séjour pour étranger malade** en 2015. En juin 2019 la préfecture refuse le renouvellement de son titre de séjour estimant qu'il pouvait se procurer un traitement approprié au Bangladesh. Il risque l'expulsion. Sa demande de rapprochement familial pour retrouver son épouse restée au pays est également rejetée. Un an plus tard, le tribunal administratif fait annuler l'arrêté du préfet, ce dernier porte l'affaire devant la Cour d'appel de Bordeaux qui, le 18 décembre 2020, confirme le premier jugement et y ajoute même un **critère inédit** dans l'Hexagone : celui de la **pollution atmosphérique au Bangladesh**. A Dacca, la capitale bangladaise, le taux de particules fines relevé dans l'air est six fois plus élevé que celui admis par l'Organisation mondiale de la santé. C'est la première fois en France qu'une juridiction prend en compte le **critère climatique pour justifier qu'une personne doive bénéficier du statut d'étranger malade**. L'homme d'une quarantaine d'année souhaite continuer sa vie et son travail dans la restauration, et va recommencer son dossier de regroupement familial afin de retrouver son épouse qu'il n'a pas revu depuis neuf ans.

Cette acceptation d'un migrant pour des raisons liées à l'environnement, est un pas dans la bonne direction. Mais on doute que la décision de la Cour d'appel de Bordeaux fasse des émules. Il y a déjà eu plusieurs fois des cas de personnes ne pouvant pas être expulsées vers leur région d'origine car celle-ci était trop exposée à des catastrophes naturelles. La construction d'une jurisprudence à partir de tous ces cas, ne va pas dans le sens de la mais la politique actuelle qui n'est pas à l'élargissement des critères d'obtention de l'asile. Cependant, le Programme des Nations unies pour l'environnement prévoit **250 millions de réfugiés climatiques dans le monde d'ici à 2050**.

Les déplacés environnementaux (initiative Nansen)

Mardi 13 octobre, 110 États (dont la France, les USA, la chine,...), réunis à Genève, ont adopté un « **agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières en contexte de catastrophes et du changement climatique** ». Ce texte concerne le statut des déplacés climatiques. Leur nombre est estimé à **27,5 millions par an** : Entre 2008 et 2014, les catastrophes naturelles ont déplacé 166 millions de personnes essentiellement en Asie du sud et du sud-est. En

2013, trois fois plus de personnes ont été déplacées à l'issue de catastrophe naturelles que pour des raisons de conflits ou guerres. Si un grand nombre d'entre elles trouve refuge dans leur propre pays, celles qui doivent partir à l'étranger ne bénéficient d'aucune protection juridique internationale.

Ce texte est l'aboutissement de l'initiative **Nansen** (nom du 1er haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés), lancée en octobre 2012 par la Norvège et la Suisse, pour combler le vide juridique autour du statut de ces migrants victimes des dérèglements climatiques : Sécheresse, inondations, ouragans, tremblements de terre, érosion des côtes...

En plus des grands principes à respecter (aide aux besoins essentiels, garantie du droit à l'intégrité personnelle et à l'unité familiale, garantie des droits de l'enfant, etc.), l'« agenda de protection » formule des recommandations précises : sur l'état civil et les diplômes des personnes, dont les papiers peuvent avoir été égarés, accord de visas de circulation des personnes venant des pays touchés par une catastrophe ; octroi des permis de séjour temporaire voire permanent lorsque le retour dans le pays d'origine est impossible ; maintien des liens familiaux et culturels.

Il s'agit là d'une première initiative intergouvernementale pour mieux protéger ceux qui sont déplacés par des catastrophes. Son application dépendra de la bonne volonté des États : A chaque pays d'utiliser ces propositions pratiques et de les adapter à sa législation nationale.

A la suite du programmes « Open Homes », Airbnb a créé le mois dernier une ONG visant à fournir des **hébergements temporaires** à un public en situation d'urgence, dont les réfugiés et demandeurs d'asile sans-abri. Le programme, en lien avec d'autres ONG comme international Rescue Committee (IRC) a commencé à faire ses preuves partout dans le monde : des hôtes ont pu accueillir plus de 75 000 voyageurs de plus de 104 pays depuis 2018. Il faut œuvrer AVEC les personnes qui sont aidées et non pas POUR elles. Il arrivera prochainement en France.

Suspension du gel des visas de regroupement familial

Le gel du regroupement familial pour les conjoints et enfants d'étrangers non-européens résidant en France a été pris par le gouvernement, en mars 2020, à cause de la crise sanitaire. Jeudi 21 janvier 2021, la juridiction du **conseil d'État** a donné raison aux requérants en **suspendant le gel de la délivrance de visas de regroupement familial** aux conjoints et enfants d'étrangers non européens. Dans sa décision, le juge du Conseil d'État a estimé "que la mesure attaquée porte une atteinte grave au droit à la vie familiale normale de l'ensemble des intéressés et à l'intérêt supérieur des enfants en cause" et conclu qu'il existait "un doute sérieux" sur sa légalité "qui justifie qu'elle soit suspendue". Il a rappelé que le nombre des personnes bénéficiant du regroupement familial n'excédait pas en temps normal 60 personnes par jour et que "l'administration n'apporte pas d'élément montrant qu'un tel flux pourrait contribuer de manière significative à une augmentation du risque de propagation du Covid-19". La question posée maintenant est de savoir comment les consulats vont réagir.

Peu d'accès aux rendez-vous en préfecture

Environ 300 migrants se sont rassemblés jeudi 28 janvier 2021 devant le tribunal administratif (TA) de Paris pour dénoncer les difficultés d'accès aux rendez-vous en préfecture. Cette "impasse administrative" est source d'ennuis : sans rendez-vous, impossible pour eux de déposer ou de renouveler leurs demandes de titres de séjour, ce qui les condamne à vivre en situation irrégulière. Une centaine de **recours en référé** ont été déposés à l'issue de la manifestation.

Pour obtenir un rendez-vous, il faut désormais passer par le site Internet de la préfecture, qui est censé proposer des dates. Aucune autre possibilité d'accès aux guichets n'est prévu. Très peu de rendez-vous sont délivrés. Avant on voyait de **longues queues devant les préfectures**, maintenant il

y a toujours autant de monde, sauf qu'ils sont été invisibles, étant accrochés à leur téléphone ou devant un ordinateur.

Bilans des demandeurs d'asile en 2020

L'Afghanistan reste le premier pays de provenance des demandeurs d'asile en France, selon les premières données publiées par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) pour l'année 2020. Ils sont 10.100 à avoir déposé des demandes sur les 95 600 dossiers enregistrés à l'Ofpra. Et ce alors que la France a décidé de revoir à la **baisse la protection des migrants afghans**. La Guinée est le deuxième pays de provenance des demandeurs d'asile (5 800), vient ensuite le Bangladesh (5 050), la Côte d'Ivoire (4 950) et le Nigeria (3 970).

En 2020, les demandes d'asile ont chuté de 28 % en France, en lien avec la chute des voyages internationaux et la fermeture de frontières, dues à la pandémie de Covid-19. Plus de 33 000 personnes ont été placées sous la protection de l'Ofpra, sous le statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, ce qui représente un taux de protection de 23,7 % à l'Ofpra et de 37,7 % après recours devant la Cour nationale du droit d'asile.

COVID ET Réfugiés

Pour la CIMADE, sans surprise, la fermeture des frontières décidée en mars et le fonctionnement réduit des préfectures et de l'Ofpra ont entraîné un effondrement du nombre de visas d'entrées, des titres de séjour délivrés et une baisse importante des demandes d'asile. Le nombre de visas délivrés est en effet passé de 3,5 millions à 712 000, celui des premiers titres de séjour de 277 406 à 220 535 et celui des demandes d'asile enregistrées de 143 000 à 93 416.

BESANÇON

Un boulanger qui est prêt à tout pour garder son apprenti, Laye, qu'il a formé au métier, (voir lettre 11) est en grève de la faim depuis le 2 janvier pour protester contre l'expulsion de son apprenti guinéen. Il a fait un malaise mardi 13 janvier et a été conduit aux urgences. Il ne pense pas mettre un terme à sa grève, afin de garder à ses côtés son apprenti, 18 ans, dont il salue le travail sérieux et appliqué. La pétition en faveur de son apprenti, lancée par le boulanger, avait recueilli plus de 220 000 signatures, mardi 12 janvier 2021. L'artisan a mis en place lundi 11 janvier 2021 une page facebook pour centraliser les témoignages de tous les employeurs et apprentis confrontés au même problème que lui, (<https://m.facebook.com/patronsolidaire.immigration/>).

Le jeune Guinéen a saisi le tribunal administratif de Besançon pour contester juridiquement cette OQTF et le refus de la préfecture de lui délivrer un titre de séjour (bien qu'il ait un contrat de travail). La préfecture considère que les documents d'identité de M. Traoré ne sont pas authentiques. L'ambassade de Guinée à Paris vient de légaliser les documents de l'apprenti. Sa requête sera examinée le 26 janvier.

Il a été régularisé jeudi 14 janvier après un rendez-vous à la préfecture de la Haute-Saône. Son patron a arrêté sa grève de la faim. Fort de ce succès, le boulanger veut profiter de sa « notoriété pour donner un coup de main à ceux dans la même situation. Il faut une loi pour protéger les gamins étrangers jusqu'à l'obtention d'un diplôme et arrêter de lier leur régularisation à leur âge ».

Le boulanger a pu rencontrer des députés. Ils ont parlé d'une **proposition de loi** pour faire en sorte que les jeunes migrants soient laissés tranquilles le temps de leurs études, jusqu'à l'obtention

de leur diplôme.

Mais que penser du fait qu'il faille en **passer par une grève de la faim pour faire rétablir une justice de base** pour une seule personne ?

De nombreux autres patrons en France sont en effet dans la même situation que celui de Besançon. À Dijon, notamment, un autre boulanger pourrait bientôt devoir se séparer d'un mineur arrivé de Guinée qui aura 18 ans dans quelques jours. Il risquera à ce moment-là l'expulsion.

Un jeune guinéen est arrivé en France en 2018, après avoir traversé la Méditerranée en bateau. Il s'est formé à l'électricité et suivait un CAP bâtiment à Besançon. Sa formation se termine dans cinq mois mais son apprentissage a pris fin le jour où il a reçu son OQTF. Son tuteur, gérant d'une entreprise d'électricité générale, ne pouvait plus le garder, au risque de basculer dans l'illégalité. Satisfait du travail de son apprenti, il lui a signé une promesse d'embauche le 18 janvier dernier. Le patron indique qu'il a eu beaucoup d'apprentis mais n'a jamais eu quelqu'un qui s'investit comme ça. Il est apprécié de tous les clients. Le jeune Guinéen a déposé un recours devant le tribunal administratif qui doit se prononcer le 26 janvier. Il a reçu le soutien de Laye Fodé Traoré et Stéphane Ravacley.

Comparables au cas de Laye, des milliers de **jeunes majeurs isolés étrangers** anciennement placés à l'Aide sociale à l'enfance, et après l'obtention d'une formation professionnelle, reçoivent à leur majorité, une OQTF, malgré un contrat de travail et le soutien de leurs patrons. Or, légalement, ils ont jusqu'à 19 ans moins un jour pour faire leur demande de titre de séjour.

Les documents d'identité ont déjà été scrutés par les départements quelques années plus tôt, lors de la reconnaissance de leur minorité. Pour justifier de la prise en charge par l'ASE, ils doivent : être engagé dans une formation qualifiante, ne plus avoir de lien fort et régulier avec le pays d'origine, et justifier de leur identité. Mais à leur majorité, des préfectures remettent régulièrement en cause leur état civil. Quant aux guinéens, une note du ministère de l'Intérieur de décembre 2017 préconise de "**formuler un avis défavorable pour toute analyse d'acte de naissance guinéen**" en raison d'une "fraude généralisée" de l'état civil dans le pays.

On forme ces jeunes gens, et quand ils sont opérationnels, on les renvoie chez eux, alors qu'il y a actuellement 8 400 postes à pouvoir en boulangerie, en fabrication et en vente ! De plus les Français ne veulent plus faire ce métier à cause de la pénibilité. Par ailleurs, les autres secteurs ne sont pas en reste. Tous les métiers en tension sont touchés : la boulangerie mais aussi la restauration, la mécanique ou encore l'électricité. C'est du gaspillage que de se séparer de ces personnes alors qu'elles sont intégrées dans la société. Stéphane Ravacley, le boulanger de Besançon appelle à une réforme pour permettre aux étrangers de terminer leur formation, quel que soit leur âge. Des pétitions affluent sur les réseaux sociaux pour permettre à ces jeunes apprentis d'obtenir un titre de séjour.

BORDEAUX

Les associations locales estiment que les migrants sans abris sont environ 250 à la rue actuellement, dont 150 dans le centre de la ville et 100 disséminés dans le secteur de Bordeaux-Lac. Devant l'urgence sanitaire et les conditions météorologiques difficiles, une quarantaine d'associations ont lancé, le 10 janvier 2021, une pétition réclamant une audience à la préfecture ainsi que la mise à l'abri immédiate et pérenne de ces sans-abri. "Les laisser dans ces conditions, c'est inhumain ! C'est inacceptable !", écrivent les associatifs. Près de 30 000 signatures ont été recueillies en une dizaine de jours. Il y aurait 116 places vacantes dans les dispositifs d'accueil d'urgence, mais ces places sont réservées à des toxicomanes, des anciens détenus ou encore des

femmes battues. Le « 115 » atteste que "les dispositifs d'hébergement d'urgence sont bien complets, et que des demandes non pourvues sont à constater tous les jours". Rien n'est réglé !

BRIANÇON

Lundi 11 janvier, une famille de 11 migrants, avec trois enfants en bas âge et deux personnes âgées, de nationalité afghane tentaient de traverser la frontière franco-italienne pour rejoindre la France. Ils avaient été aperçus en début d'après-midi, progressant à pied dans la neige au col de Montgenèvre. Ils ont été contrôlés à pied vers 13h30 par la Police aux frontières. Prise en charge peu avant 19h30 par les secours, elles ont été transportées et hospitalisées à l'hôpital de Briançon. Certains étaient en état d'hypothermie : il faisait -15 degrés ce jour-là. Mais aujourd'hui, ils sont tous sortis de l'hôpital.

CAEN

Faut-il faire la grève de la faim ?

Un restaurateur et son équipe, ont un jeune apprenti venant de Côte d'Ivoire qui s'est très bien intégré ; assidu, respectueux et courageux et d'une grande gentillesse, n'a jamais manqué une seule journée en 1 an ni eut aucun retard. Tous les clients l'ont adopté. Mais il vient d'avoir une "Obligation de Quitter le Territoire Français". Le restaurateur lance une pétition pour apporter du poids pour la décision de Mme la Préfète de l'Orne et le Tribunal administratif de Caen .

<http://chng.it/9CsHBW9FTr>

Ou une pétition suffit-elle ?

Arrivée en France il y a quatre ans, un réfugié avait commencé une formation pour devenir électricien à Caen. Après avoir obtenu son CAP, il est en passe de décrocher un Bac professionnel. A 19 ans, à la fin du mois du novembre 2020, le jeune homme a reçu une obligation de quitter le territoire français. Un mois plus tard, sa demande de titre de séjour lui était refusée. Le co-gérant de la société où il travaille, avec le soutien de la quinzaine de salariés, lance une pétition qui recueille plus de 39 000 signatures en cinq jours. Le jeudi 14 janvier 2021, à la suite à un référé, le juge du tribunal administratif de Caen a **suspendu l'obligation de quitter le territoire français**. Quelques heures plus tard, la préfecture du Calvados annonçait qu'elle allait **délivrer un titre de séjour** au jeune apprenti. Il va pouvoir reprendre le travail dans l'entreprise et va chercher un logement.

CALAIS grillages, blocs de rochers, les arceaux à vélos.

Les autorités ont expulsé mardi 19 janvier dans la matinée des campements de migrants installés sous deux ponts du centre-ville de Calais. Les ponts étaient les seuls endroits où ils n'étaient pas expulsés ; tranquilles, à l'abri, où on ne leur prenait pas les tentes. La préfecture a précisé que des maraudes, pour proposer une mise à l'abri aux migrants, ont précédé l'opération d'expulsion. 115 personnes ont été prises en charge et transportées pour être mises à l'abri dans différentes structures d'hébergement du département (Nédonchel, Croisilles et Merlimont), dont la plus proche est à une soixantaine de kilomètres de Calais. Le mercredi 20 janvier 2021, la mairie de Calais a installée des grilles et des arceaux des arceaux de stationnement de vélos pour empêcher d'y mettre une tente ou une bâche. Mais ce n'est pas un endroit où passent les cyclistes. Les piétons auront eu-même du mal à passer. La sécurisation du chantier est aussi l'une des raisons de cette installation, a précisé l'adjoint chargé de la sécurité à la ville de Calais.

Mercredi 3 février vingt et un migrants de nationalité érythréenne ont été découverts dans un camion frigorifique au port de Calais. Examinés par les pompiers, leur état ne nécessitant pas une hospitalisation, ils ont finalement été emmenés par la police aux frontières,.

GRAVELINE

Samedi 16 janvier 2021, un canot comportant 10 personnes, a été localisé par un navire de pêche au large des Gravelines. La vedette côtière de surveillance maritime a pris en charge les 10 naufragés. Certains des rescapés se trouvaient en état d'hypothermie sévère mais sont tous sains et saufs. Les migrants ont été transférés à Dunkerque, où ils ont été pris en charge par les pompiers et la police aux frontières.

GUYANE

Sur une plage de la Guyane, à 1 km du centre de Cayenne, 200 personnes dont une trentaine d'enfants, vivent sans eau courante ni électricité, agglutinés sous des tentes trouées laissant passer la pluie. Des dizaines de malades du Covid-19 ont également été confirmés. Ce sont des migrants, demandeurs d'asile et des déboutés cubains ou syriens. Il y a parmi eux des médecins, des universitaires, des enseignants, des coiffeurs, des femmes enceintes, des anciens, etc. Sur le terrain, les associations parent au plus urgent en distribuant de la nourriture plusieurs fois par semaine sur le campement mais aussi dans le reste de la région où la faim, dans les bidonvilles, se fait de plus en plus alarmante ces derniers mois. Invoquant l'insalubrité du campement et les risques sanitaires, des agents de la préfecture se sont rendus sur place jeudi 28 janvier 2021 pour leur notifier un avis d'évacuation. Mais où vont-ils aller ? Ils n'ont reçu aucune proposition d'hébergement des autorités ce 1er février 2021 ; le territoire n'a pas de Centre d' Accueil pour Demandeurs d' Asile.

La Guyane, permet d'entrer en France et donc en Europe. 30-40% des demandeurs d'asile viennent de Syrie, de Palestine, de Jordanie.

MARSEILLE

Depuis fin novembre entre 70 et 80 personnes, dont des familles avec de jeunes enfants, ont été placées par les autorités dans des hôtels du 115, insalubres. Elles sont entassées à plusieurs par chambre, et ont des coupures de chauffage ou d'électricité on y trouve des punaises de lit. De plus il n'y a pas de cuisine. Or ces familles n'ont pas les moyens financiers pour manger à l'extérieur tous les jours. De plus elles savent pas combien de temps elles pourront rester.

Un rassemblement militant est prévu fin janvier pour sensibiliser à la situation précaire des migrants à Marseille. Les associations envisagent également de faire converger les luttes des délogés du boulevard Dahdah, ceux de St-Just et ceux de Petit Séminaire en espérant avoir plus de poids pour défendre la cause du mal-logement à Marseille.

Cependant, la préfecture indique que 3 661 personnes ont été mises à l'abri depuis le début de la crise sanitaire.

MAYOTTE

Mayotte (250 000 habitants) est de nouveau en proie à une flambée de violences, attribuée à des comoriens par le préfet, qui a annoncé, jeudi 28 janvier 2021, avoir expulsé quelque 600 étrangers en une semaine. Le 26 janvier 2020, le président du Conseil départemental, plusieurs

parlementaires ainsi que le président de l'association des maires, dans une lettre, demandent au Premier ministre l'instauration d'un état d'urgence sécuritaire. Les élus estiment qu'il permettrait "un dimensionnement pérenne des moyens logistiques, financiers ou encore judiciaires en adéquation avec la démographie réelle de l'île et le niveau de violence inédit. Cette violence est intrinsèquement liée à l'immigration clandestine, notamment celle venant des Comores, il est aussi urgent que l'État pose enfin les bases d'une véritable coopération avec l'Union des Comores, reposant sur les problématiques de sécurité, de justice, de santé, d'éducation et d'économie". L'objectif affiché est de "chercher à fixer durablement les populations chez elles et de rendre opposable les décisions de justice de la République à l'État comorien." La Stigmatisation des étrangers et les expulsions sont les seules réponses apportées à chaque nouvelle flambée, or on constate bien depuis des années que cela ne fonctionne pas.

La Cimade se dit "extrêmement préoccupée" d'autant plus que la crise sanitaire est à son paroxysme à Mayotte. Le taux d'incidence du Covid-19 est ainsi passé de 50,8 cas pour 100 000 habitants fin décembre à 266,9 entre le 18 et le 24 janvier. Le nombre d'appels au Samu a également bondi de 30 %. Trois communes entrent en confinement total à compter du 30 janvier. Les personnes d'origine étrangère ont tellement peur d'être arrêtées et expulsées qu'elles n'osent plus sortir de chez elles pour se faire dépister ou soigner. Ainsi, deux jeunes attendus à la Cimade pour avancer sur leur dossier de titre de séjour ont été arrêtés en chemin. C'est très fréquent, on est dans une politique du chiffre à tout va.

Dans l'immédiat et durant ce nouveau pic de la pandémie il est demandé la fermeture du centre de rétention administrative (CRA) local aux conditions de vie incompatibles avec une crise sanitaire, ainsi que la suspension des expulsions, puisque les migrants continuent, quoi qu'il arrive, de revenir, leur seule famille se trouvant, pour la plupart, à Mayotte. Il est temps, à terme, de mettre fin au système dérogatoire juridique qui fait de Mayotte un **département où ne s'applique pas la même législation que dans le reste de la France** et où les habitants, étrangers ou non, ne jouissent pas des mêmes droits.

MENTON - NICE

A la fin de l'année 2020, les associations qui voulaient porter une assistance médicale et juridique aux personnes exilées enfermées illégalement dans le local attenant au poste de la PAF de Montgenèvre avaient essuyé un refus de la part de l'administration. Les 18 et 21 novembre 2020, l'ANAFE, et Médecins du monde avaient saisi les tribunaux administratifs de Nice et de Marseille afin d'obtenir la suspension puis l'annulation de la décision refusant l'accès à ces lieux. Le 30 novembre 2020, le tribunal administratif de Nice considère que cette décision porte une atteinte grave au principe de fraternité consacré par le Conseil constitutionnel et laisse entendre qu'il existe un doute sérieux sur la légalité des privations de liberté infligées aux personnes exilées à la frontière italienne. Le 10 décembre 2020, le tribunal administratif de Marseille a sanctionné le refus opposé aux associations considérant que cet espace ne peut constituer un local de « mise à l'abri ».

NANTES

Mardi 2 février 2021, le squat de l'Orangerie, rue Daubenton, à Nantes, a été évacué. 195 personnes ont été mises à l'abri. Au même moment, 26 personnes ont accepté de quitter le squat de la Maison du peuple, rue du Chapeau-Rouge, pour être également relogées par l'État également.

PARIS

Un toit pour la nuit

Chaque soir, à la porte d'Aubervilliers dans le nord de Paris, des familles de migrants attendent un toit pour la nuit. Certaines viennent d'arriver en France, d'autres sont des réfugiés statutaires perdus dans les difficultés administratives. Une famille et leurs 6 enfants, dorment à la rue depuis qu'ils ont dû quitter le CADA de Bordeaux qui les hébergeait. Désormais en région parisienne, la famille pourrait prétendre à un logement puisqu'elle a été régularisée en octobre 2020. Une association essaie quotidiennement, sur ce trottoir parisien, de trouver un hébergement d'urgence, juste pour la nuit, à ces familles exilées. Chaque soir, c'est un défi. Plusieurs ONG interpellent les pouvoirs publics et demandent à l'état et à la Mairie des places d'hébergement pour tous.

Opération réquisition

Dimanche 24 janvier 2021, à 13h30, un peu plus de 200 personnes - des demandeurs d'asile, des sans-papiers, des réfugiés... - sont entrées dans une école maternelle désaffectée, à l'abandon depuis deux ans, de la rue Erlanger dans le 16e arrondissement de Paris. Elle fait partie des 489 lieux - bâtiments institutionnels - signalés comme libres à l'État pour une **mise à l'abri du froid** et de la pandémie. En début d'après-midi, les lieux ont été investis avec des familles, des hommes, des enfants pour faire réagir les autorités sur le mal-logement. Alertée par cette opération, en fin d'après-midi, dimanche, l'adjoint à la maire de Paris en charge du logement et de l'hébergement d'urgence, a fait le déplacement rue Erlanger. Deux gymnases dans le 16e et dans le 5e arrondissement ont été ouverts en urgence pour dépanner car l'école n'était pas chauffée, ni sécurisée. Pendant ce temps, les migrants ont pu prendre un repas chaud, dans le calme, alors que la neige tombait à gros flocons dans la capitale. Il est vrai qu'entassés dans cette école et en période de Covid, ce n'était pas l'idéal. Tout s'est très bien passé pendant la journée, et lors de la mise à l'abri. Des hommes de la Protection civile de Paris étaient là, mais pas les forces de l'ordre. Il n'y a pas eu de bousculades, d'émeutes, de tensions. En fait, **quand la police n'est pas là, tout se passe bien**. Vers 21h, un bus est arrivé pour commencer les allers-retours vers les deux gymnases. C'était un peu long, puisqu'il n'y avait qu'un bus, et il faisait froid. Mais au moins tout le monde a pu dormir au chaud ce soir-là. Les derniers migrants ont rejoint le gymnase à pied, mais personne n'est resté à la rue. Des opérations "réquisition" de ce type se multiplieront si l'État et la mairie ne prennent pas leurs responsabilités, selon les associations.

Un squat

À la suite du démantèlement du camp de Saint-Denis, le 17 novembre 2020, alors que la pression policière sur les migrants à la rue, en Île-de-France, ne faiblit pas, empêchant la formation de camps sauvages, les exilés s'installent dans un squat dans lequel ils peuvent au moins s'y endormir sans être volontairement réveillés par les forces de l'ordre.

Les anciens locaux d'une entreprise de construction désaffecté de la région parisienne, depuis avril 2020, quelques centaines d'occupants, majoritairement des demandeurs d'asile et des réfugiés sont en attente de logement. Certains sont venus dans le squat il y a six mois après avoir vécu au camp de Saint-Denis. Il fait froid, les vitres sont éclatées, les fenêtres défoncées rafistolées avec du carton ; fuites d'eau, crasse, sanitaires hors d'usage, absence de douche - on se lave dehors - et manque de nourriture. Le point de distribution des Restos du Cœur le plus proche est à 30 minutes de transport. Mais ça reste mieux que la rue.

Le 26 janvier 2021, ils sont environ 250, une partie des occupants a été transférée la veille dans des gymnases parisiens (à la suite de l'Opération réquisition). C'est le seul squat de cet ampleur que les associations connaissent.

TOULOUSE

Mardi 19 janvier 2021, au col du Portillon, dans le val d'Aran, entre Haute-Garonne et Espagne ont été repérés une trentaine de membres de "**Génération Identitaire**", groupuscule habitué à "faire la chasse" aux migrants qui tentent de traverser des frontières par les cols de montagne. Certains sont partis en randonnée et ont utilisé "un drone" pour surveiller la frontière. Ils entendaient ainsi surveiller tout passage éventuel de migrants et en alerter les autorités. Ils étaient déjà intervenus en 2018, dans les Alpes.

À la suite du déploiement d'une banderole sur un site appartenant à EDF, une personne a été auditionnée par la gendarmerie nationale et la justice saisie. «Nous avons voulu prêter main forte aux forces de l'ordre » a-t-elle dit.

Le préfet de Région, plusieurs élus pyrénéens et de la Haute-Garonne frontalière du site, la présidente de la Région Occitanie, ont réagi mardi 19 janvier 2021 : « Cette opération, menée en toute illégalité, a seulement pour but de créer le 'buzz' médiatique et ainsi permettre à ces extrémistes de développer leur discours de haine ». Ils demandent « au préfet de la Haute-Garonne de mettre fin fermement et sans délai à ce coup de force, indigne et contraire aux valeurs de la République et de notre territoire » réclamant que des poursuites soient engagées contre les instigateurs qui avaient mené une opération similaire dans les Alpes » et exhortent le ministère de l'Intérieur de dissoudre "ce groupuscule d'extrême-droite violent et dangereux". Le 16 décembre 2020, Ce groupe et trois de ces cadres ont été relaxés par la Cour d'appel de Grenoble, dans l'affaire des opérations anti-migrants menées en 2018 dans les Alpes, à la frontière franco-italienne.

Le préfet de Haute-Garonne, condamne fermement les actions, désormais terminées, du groupe « Générations identitaire », actions purement symboliques qui n'ont provoqué aucun trouble à l'ordre public mais qui ont mobilisé inutilement les forces de l'ordre, les détournant de leur mission de surveillance de la frontière".

Pour la première fois le ministre de l'intérieur condamne publiquement les agissements de ce groupuscule et évoque la possibilité de sa dissolution. Il s'est dit mardi 26 janvier 2021 « scandalisé » par les opérations anti-migrants de Génération identitaire dans les Alpes et les Pyrénées et a annoncé avoir demandé à ses services de réunir les éléments permettant de dissoudre le groupuscule d'extrême droite.

Département du Puy-de-Dôme

Depuis 2019, le conseil départemental propose à des habitants volontaires d'accueillir à leur domicile des mineurs étrangers isolés. **Accueillir un mineur étranger** est un engagement citoyen et solidaire qui permet d'apporter un cadre familial, sécurisant, stabilisant et épanouissant au jeune. Des habitants, qu'ils vivent seuls ou en famille, hébergent à leur domicile des mineurs étrangers isolés, soit à temps plein pour des périodes de 6 mois à 1 an renouvelables jusqu'à la majorité, soit de manière occasionnelle pendant les week-ends ou les vacances. Les volontaires sont bénévoles mais reçoivent une indemnité de 13,90 € par jour pour couvrir les frais engagés. Selon le département, 6 mineurs ont déjà été accueillis à titre expérimental. À terme, l'initiative pourrait concerner une quinzaine de familles. Le dispositif est très encadré. Pour postuler, les personnes accueillantes doivent disposer d'une chambre individuelle, détenir un casier judiciaire vierge et résider proche d'un établissement ou de transports scolaires dans le cas d'un hébergement à temps plein. Les futurs hébergeants suivent une formation et des rencontres mensuelles ont lieu avec l'équipe d'Atelier Logement Solidaire. Tout au long de l'accueil, le mineur reste sous la responsabilité du département. Mais être bien intentionné ne suffit pas toujours pour prendre en charge un mineur, surtout lorsqu'il est issu d'un contexte culturel différent et débarque d'un parcours

migratoire souvent périlleux.

Le coût de l'accueil d'un mineur étranger isolé est en moyenne de 50 000 € par an, soit 2 milliards d'euros au total tous départements confondus avec environ 40 000 mineurs pris en charge en 2019. En 2010, seuls 4 000 étaient recensés. Si le nombre de nouveaux mineurs étrangers isolés a diminué en 2020 au vu du contexte sanitaire, l'effectif pris en charge par les départements a triplé entre 2016 et 2018. Cette année-là 16 760 mineurs isolés ont été confiés par décision de justice, contre 14 908 en 2017.

MANCHE

Les secouristes français ont porté assistance à 33 migrants en détresse répartis sur trois embarcations de fortune dans la Manche entre le samedi 9 et le dimanche 10 janvier 2021. Le passage par la Manche est très dangereux, les causes en sont : la forte densité du trafic, les forts courants et à la faible température de l'eau.

Une accalmie a poussé, jeudi 28 janvier 2021, des dizaines de migrants à tenter la traversée de la Manche sur de multiples canots de fortune. Trois tentatives ont eu lieu au large de Dunkerque : 9 migrants ont été récupérés lors d'une première opération de sauvetage, puis 10 lors de la suivante et 35, dont six enfants et une femme dans un état grave, lors de la dernière : arrêt cardio-respiratoire. Elle pu être ranimée par les secouristes. Les 54 migrants ont été ramenés au port de Dunkerque pour leur prise en charge administrative par la Police aux frontières. Un véhicule de secours et d'assistance aux victimes des pompiers a également été envoyé pour accueillir la femme victime d'un malaise et vérifier d'éventuels cas d'hypothermie. Au large de Sangatte, près de Calais, une quatrième opération a permis de récupérer 24 autres migrants. Tous ont été réceptionnés à Calais par une assistance médicale et la PAF.

17 migrants répartis sur deux embarcations sont parvenus à atteindre les côtes britanniques jeudi 28 janvier 2021. Un test Covid et un isolement d'au moins 10 jours attend ces exilés qui risquent ensuite l'expulsion du pays, conformément à sa politique migratoire stricte. En effet, les migrants doivent "demander l'asile dans le premier pays sûr qu'ils atteignent". Le ministre chargé de l'Immigration se félicite toutefois de sa coopération avec la France ayant permis d'empêcher un grand nombre de migrants d'arriver sur le sol britannique : "Nos échanges de renseignements avec nos homologues français via le nouveau centre d'opérations et de surveillance ont permis de placer les patrouilles maritimes et de plage au bon endroit au bon moment, empêchant ainsi plus de 130 personnes de se rendre au Royaume-Uni".

Au moins 8 400 personnes sont parvenues à traverser la Manche clandestinement en 2020 contre moins de 2 000 en 2019. La France, elle, a recensé plus de 9 000 passages ou tentatives en 2020, soit quatre fois plus que l'année précédente.

MEDITERRANEE

"Nous, élus, avons décidé de soutenir SOS Méditerranée"

Nous ne pouvons pas dire que nous ne savions pas et appelons les villes, intercommunalités, départements et régions de France à soutenir SOS Méditerranée. Pourtant, l'assistance aux personnes en détresse en mer est non seulement une obligation morale, valeur

cardinale chez les marins, mais aussi un devoir inscrit dans les textes internationaux et dans le corpus législatif français. Pourtant, l'Europe dispose de tous les moyens techniques, financiers et humains pour sauver ces vies.

Or, face à cette tragédie au long cours, les États européens se sont progressivement soustraits à leur obligation de secours en mer et de débarquement des rescapés en lieu sûr. Les navires de l'opération Mare Nostrum ont d'abord été retirés. Puis la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée centrale a été déléguée à la Libye, un pays dont les garde-côtes ne disposent ni des moyens ni des compétences pour assumer une telle mission, et qui en aucun cas ne peut être considéré comme sûr pour le débarquement des personnes secourues.

Pour pallier cette défaillance des États, des citoyennes et des citoyens décidés à agir afin de ne plus laisser mourir des milliers de femmes, hommes et enfants affrètent des navires et leur portent secours. Ainsi a été créée en 2015 SOS Méditerranée. Bien implantée en France et labellisée en 2017 "Grande cause nationale" par l'État, l'association a, depuis cinq ans, sauvé 31 799 personnes, avec l'*Aquarius* les premières années, puis avec l'*Ocean-Viking* à compter d'août 2019.

L'appel de 28 collectivités pour "l'inconditionnalité du sauvetage en mer"

*Parce qu'elle nous montre le cap du refus de l'indifférence et que nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas, en cohérence avec les actions déjà menées par nos collectivités pour l'accueil et l'intégration des personnes exilées, nous, élu-e-s, maires et président-e-s d'intercommunalités, de conseils départementaux et régionaux avons décidé, avec nos assemblées locales, de **soutenir SOS Méditerranée** et d'affirmer collectivement l'inconditionnalité du sauvetage en mer.*

Nous appelons aujourd'hui tou-te-s les maires et président-e-s des villes, intercommunalités, départements et régions de France à rejoindre la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée, lancée ce 21 janvier 2021, et à apporter leur soutien moral et financier aux trois missions poursuivies par cette association :

- Secourir les personnes en détresse en mer grâce à ses activités de recherche et de sauvetage*
- Protéger les rescapés, à bord de son navire ambulance, en leur prodiguant les soins nécessaires jusqu'à leur débarquement dans un lieu sûr*
- Témoigner du drame humain qui se déroule en Méditerranée centrale*

De la plus petite à la plus grande, du littoral et de l'intérieur, du Centre, du Sud, du Nord, de l'Est et de l'Ouest, toutes nos collectivités sont concernées, chacune à la mesure de ses moyens. Il s'agit de sauver des vies, sans distinction, et de faire vivre la devise républicaine qui fait battre le cœur de nos territoires : liberté, égalité, fraternité. Il s'agit de sauver nos valeurs et d'assumer la part qui est la nôtre dans ce qui est l'honneur de notre pays.

Tant que les États européens se soustrairont à leurs devoirs, nous serons là pour nous mobiliser et les rappeler à leurs responsabilités, nous serons aux côtés des citoyennes et des citoyens de SOS Méditerranée pour faire vivre sa mission vitale de sauvetage en mer.

Les maires de Paris, de Montpellier, de Mont-Saint-Martin, de Villeurbanne, Saint-Herblain, de Villerupt, de Saint-Nazaire, de Bernières-sur-Mer, de Lille, de Pantin, de Lyon, de Bordeaux, de Marseille, de Grenoble, de Rennes, de Rezé, de Nantes, d'Alba-la-Romaine.

Présidents de la communauté d'agglomération de Longwy, de Rennes Métropole

*Les présidents des **départements** : de Loire-Atlantique, de Haute-Garonne, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault, de la Nièvre*

*Les présidents de **région** : Occitanie, Bretagne*

L'Ocean Viking

L'**Ocean Viking** a repris le large, lundi 11 janvier 2021, en direction de la zone de sauvetage proche de la Libye, où se multiplient les traversées des migrants. Il est parti de Marseille : tous les membres de l'équipage et de l'équipe médicale et de sauvetage ont été testés négatifs au Covid-19 à plusieurs reprises. Le bateau comporte davantage de radeaux de survie et de combinaisons d'immersion. Le bateau a secouru, jeudi 21 janvier, à environ 120 personnes sur un canot pneumatique en détresse dangereusement surchargé, qui se trouvaient dans les eaux internationales à 36 milles nautiques des côtes libyennes.

Jeudi, 20 janvier 2021, L'**Ocean Viking** a porté secours à 117 personnes.

Vendredi 22 janvier 2021, dès le lever du jour, le navire a effectué son second sauvetage : il a porté secours à environ 140 personnes (dont 58 mineurs ainsi que quatre bébés, dont un d'un mois) à bord de deux canots pneumatiques en détresse. Leur sauvetage, dans une mer mauvaise avec beaucoup de houle, a été très difficile.

Le 22 janvier 2021, L'**Ocean Viking** a près de 250 réfugiés à bord.

Lundi 25 janvier 2021 après-midi, le bateau a accosté en Sicile dans le port d'Augusta, après avoir formulé deux demandes pour débarquer les rescapés dans un lieu sûr auprès des autorités maritimes libyennes et sollicité à deux autres reprises le soutien des centres de coordination de sauvetage (RCC) italiens et maltais. Ce fut un soulagement car durant le week-end, les conditions météorologiques s'étaient considérablement détériorées.

A son bord, se trouvaient 373 migrants originaires d'Afrique subsaharienne : 21 bébés (0-4 ans), 35 enfants (5-15 ans) et 131 mineurs non accompagnés, 48 femmes ont aussi été secourues, dont une majorité voyageant seule, et quatre d'entre elles étaient enceintes. Les premiers passagers ont été accueillis sur le sol italien, après avoir été testés au Covid-19 par les autorités italiennes qui étaient montées à bord de l'Ocean Viking.

Au 27 janvier 2021, plus aucun navire humanitaire ne se trouve dans la SAR zone.

Il est vital de réinstaurer une coordination efficace des opérations de recherche et de sauvetage par les États en Méditerranée centrale. Les États membres de l'UE doivent trouver une solution durable pour un mécanisme de débarquement rapide et prévisible, en soutenant les États côtiers européens et en œuvrant au respect du droit maritime sur nos rives sud communes.

Le Mare Jonio 2

Un nouveau navire humanitaire du collectif italien Mediterranea doit rejoindre la zone en **février**. Le MARE JONIO 2 peut accueillir 1000 migrants et est équipé d'un hôpital à bord.

L'Open Arms,

Le navire affrété par l'ONG espagnole éponyme, est en ce moment au port de Barcelone et devrait revenir dans la zone de recherche et de sauvetage en **début février**.

Plus de **1 200 migrants ont péri** en 2020 en Méditerranée (selon OIM). SOS Méditerranée indique avoir **secouru plus de 31 000 personnes** depuis le début de ses opérations en 2016.

LIBYE

Un naufrage s'est produit mardi 19 janvier 2021 au large des côtes libyennes. Quarante-trois personnes ont perdu la vie, 10 autres ont survécu. L'embarcation est partie à l'aube mardi de Zouara avec une cinquantaine de passagers à son bord, tous des hommes originaires d'Afrique subsaharienne. Lorsqu'ils ont quitté les côtes libyennes, la mer était calme. Mais quand ils sont arrivés vers les eaux internationales, la mer s'est agitée. La panique s'est alors emparée des passagers qui se bouscuaient pour tenter de rester à bord de l'embarcation. Le capitaine a fait demi-tour pour revenir en Libye. Mais sur le chemin du retour, d'énormes vagues ont fait vaciller le canot. Tous les migrants sont tombés à l'eau. Ceux qui savaient nager ont pu remonter à bord du bateau. L'un d'eux, Moussa, bon nageur, a aidé les autres pour éviter qu'ils ne se noient. Quelques minutes plus tard, une autre vague a balayé une nouvelle fois le canot. Les gens sont retombés à l'eau. Certains se sont accrochés aux bouées, mais ils se sont finalement noyés. Ils n'avaient plus de force, ils étaient épuisés. Les 10 migrants sains et saufs ont repris la direction de la Libye. Certains ont réussi à s'échapper à leur arrivée au quai, d'autres ont été pris en charge par les Libyens et envoyés en prison. L'un est en sécurité dans la ville chez des proches mais il est souffrant.

Mercredi 20 janvier 2021, un groupe de 48 migrants dont 11 enfants a été intercepté par les garde-côtes libyens et ramené à son point de départ. Une fois de retour en Libye, nombre des candidats à l'exil sont placés dans des centres de détention aux conditions extrêmement difficiles.

MEDITERRANEE CENTRALE

FRONTEX - Agence de surveillance des frontières de l'Union européenne (UE).

L'office européen de lutte anti-fraude Olaf a ouvert (en janvier 2021) une enquête contre l'agence de surveillance des frontières de l'UE, **Frontex**, visée par des accusations de refoulements illégaux de migrants (voulant aller en Grèce) vers la Turquie, en mer Égée, en collaboration avec les gardes-côtes grecs (voir lettre 11).

La Commission européenne a convoqué en novembre 2020 une réunion extraordinaire du conseil d'administration de Frontex - regroupant des représentants des États membres et deux membres de l'exécutif européen -, et des explications ont été demandées au directeur exécutif. Un groupe de travail, mis en place par le conseil d'administration, doit rendre un rapport sur ces accusations de refoulements illégaux lors de la réunion, prévue fin janvier 2021. Le 12 janvier 2021, une perquisition a été menée dans les locaux de l'agence européenne basée à Varsovie (Pologne). Le conseil d'administration de Frontex a déclaré jeudi 21 janvier n'avoir pas trouvé de preuves de violations des droits de l'Homme sur la base des informations fournies qu'elle a examinés en mer Égée. Il a toutefois précisé que des clarifications supplémentaires étaient nécessaires pour achever l'examen des faits et demander au directeur exécutif de Frontex, de "fournir immédiatement les informations manquantes".

Un "groupe de travail" a été constitué au sein du Parlement européen pour mener une enquête, pendant quatre mois, sur les violations des droits fondamentaux dont Frontex est accusé. Il était temps que le Parlement réagisse, ces mesures sont nécessaires pour rebâtir la confiance en Frontex.

UNION EUROPEENNE

Pour la cour de justice de l'union européenne, l'intérêt supérieur de l'enfant devant prévaloir, un arrêt rendu le 14 janvier 2021, décrète que **les États européens ne peuvent prendre la décision de renvoyer un migrant mineur non accompagné (MNA)** vers son pays d'origine si un accueil adéquat chez des proches ou dans un établissement approprié ne leur est pas garanti. Et ce, même si l'exécution de la décision doit prendre effet à la majorité de l'enfant. En effet, la protection des mineurs est encadrée par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) datant de 1989 et ratifiée par l'ensemble des pays de l'UE : « tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et à une aide spéciale de l'État ». Mais la France a signé des accords bilatéraux pour contourner cela : Le ministère de la justice a signé un accord avec le Maroc pour faciliter le retour de mineurs isolés se trouvant en France. Une mesure similaire a été prise en 2010 lorsque l'Assemblée nationale a adopté un traité franco-roumain permettant de rapatriement des mineurs isolés. Il en est de même de l'Espagne depuis 2019, qui a signé un accord avec le Maroc pour rapatrier les mineurs marocains entrés illégalement sur le sol ibérique. L'arrêt de la cour de justice indique que les décisions de retour prises avant la majorité ne peuvent plus l'être sans considérer au préalable les conditions de retour de l'enfant. Et fait nouveau : cette règle s'applique aux jeunes qui ayant eu un parcours de MNA et se retrouvent expulsables dès leur majorité. Dix associations, en octobre 2020, demandaient déjà aux autorités françaises "de mettre en place des mesures immédiates afin d'assurer à ces enfants un accès effectif à la protection de l'enfance, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant".

ALLEMAGNE

Les autorités ont enregistré près de 76 000 premières demandes d'asile en 2019, soit 30% de moins qu'en 2018. Bien loin des 400 000 demandes déposées en 2015 pendant la crise migratoire européenne. En 2020, la plupart des demandeurs sont originaires de Syrie, d'Afghanistan, d'Irak et de Turquie ; environ 37 800 personnes ont obtenu le statut de réfugié. L'Allemagne procède régulièrement aux renvois de migrants afghans déboutés. À partir du mois de janvier 2021, l'Allemagne devrait autoriser les renvois dans leur pays de migrants syriens considérés comme dangereux, ce qui sera difficile car il n'y a plus de relations diplomatiques avec la Syrie.

Un néonazi condamné à perpétuité

Stephan Ernst, qui avait abattu Walter Lübcke d'une balle dans la tête à son domicile, a été condamné jeudi 28 janvier 2021 par un tribunal de Francfort à la prison à perpétuité pour le meurtre de l'élu du parti conservateur CDU, favorable à l'accueil des migrants.

Dans la nuit du 2 juin 2019, Walter Lübcke, un élu de 65 ans, qui avait apporté son soutien à la politique migratoire décidée par la chancelière Angela Merkel, est tué, sur la terrasse de sa maison à Cassel en Hesse d'une balle dans la tête tirée presque à bout portant par Stephan Ernst. Le procès, qui a débuté le 16 juin 2020, a une portée historique car il s'agit du premier meurtre d'un élu depuis 1945 attribué à un sympathisant d'extrême droite.

En décembre 2020, un sympathisant d'extrême droite a été condamné à la réclusion à perpétuité pour avoir failli commettre un massacre le jour de la fête juive de Yom Kippour, dans une synagogue de Halle, avant de tuer une passante et un homme dans un restaurant fréquenté par des immigrés.

En février 2020, un homme a également tué neuf personnes d'origine étrangère dans deux bars de Hanau, près de Francfort, avant de se suicider.

La menace d'un terrorisme "brun" est perçue aujourd'hui comme un défi crucial pour la sécurité intérieure. Elle fut sous-estimée dans les années 2000 par les autorités malgré les meurtres à l'époque de huit immigrants turcs, d'un Grec et d'une policière allemande par un groupuscule néonazi.

CHYPRE

Chypre, 900 000 habitants, peine à faire face aux arrivées quotidiennes de migrants, qui prennent la mer depuis les côtes turques et libanaises. La majorité d'entre eux sont Syriens, un quart des 7 000 personnes qui ont demandé l'asile sur l'île en 2020 étaient originaires de ce pays, toujours en proie à des conflits. Dans un camp situé à l'extérieur de la capitale chypriote d'une capacité de 1000 personnes, 1500 sont hébergées – dont 600 en quarantaine. Les tensions, dues à l'absence de perspective, le manque d'informations..., ont lieu entre des ressortissants syriens, nigériens et sierra léonais, en raison de restrictions imposées par le gouvernement pour endiguer la pandémie de Covid-19. Un violent affrontement a duré près de 7h, des vitres ont été brisées, des lits et autres équipements détruits et une partie de la clôture du centre a été endommagée. 25 migrants ont été admis quelques heures à l'hôpital pour des blessures mineures.

ESPAGNE

Canaries

Les secouristes espagnols ont porté assistance, samedi 16 janvier 2021, à des migrants (20 femmes, 11 hommes et trois enfants) en difficulté sur un petit canot à 160 kilomètres de Grande Canarie. Ils ont été déposés à terre pour leur prise en charge, à l'exception d'un jeune garçon de neuf ans décédé durant la traversée, selon les migrants à bord qui ont expliqué avoir mis son corps à la mer. Sa famille allait rejoindre le père en Belgique.

2 170 migrants sont morts en mer en 2020 alors qu'ils tentaient de rejoindre l'Espagne. 1851 d'entre eux, en 45 naufrages, sont morts sur la route des Canaries. Des milliers de migrants qui sont parvenus à atteindre les Canaries, sont coincés dans l'archipel devenu une véritable prison à ciel ouvert. Hébergés dans un hôtel à Puerto de Cruz depuis près de trois mois, 176 migrants sénégalais ont entamé une grève de la faim, samedi 16 janvier 2021, exigeant leur transfert vers la péninsule pour pouvoir y chercher du travail ou pour y retrouver des proches. Une grande partie d'entre eux possèdent un passeport valide et de la famille pouvant les recevoir le temps de leur recherche d'emploi. Ils entendent poursuivre leur action tant que l'autorisation de se déplacer ne leur aura pas été délivrée.

Des manifestations ont lieu sur l'île pour dénoncer la présence des migrants qui provoque une montée de l'insécurité. Les manifestants estiment qu'ils doivent protéger leurs femmes, leurs enfants et leurs biens contre une invasion. Dans plusieurs villes de Grande Canarie, des citoyens armés se font désormais justice eux-mêmes. Les migrants n'osent plus sortir, de peur d'être agressés par des résidents de l'île. Lundi 1er février 2021, la procureure de Las Palmas a annoncé l'ouverture d'une enquête contre plusieurs membres d'un groupe de discussion WhatsApp qui tentaient de s'organiser pour intimider ou agresser des migrants. La justice s'intéresse particulièrement à plusieurs messages échangés il y a deux semaines appelant les participants au groupe à se rendre dans le sud de Grande Canarie afin d'attaquer des exilés hébergés dans des complexes touristiques, temporairement utilisés comme centre d'accueil. Le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'Homme des migrants, a demandé lundi qu'une "enquête approfondie soit menée" sur les tentatives d'agressions subies par plusieurs exilés, "afin que la situation ne dégénère pas".

DANEMARK

Le pays ne compte que 20 000 réfugiés sur son sol (pour 5,8 millions d'habitants). En 2020, environ 1 500 personnes ont demandé l'asile au Danemark. La Première ministre danoise a affiché ouvertement son objectif pour le pays : « zéro demandeur d'asile. Nous devons nous assurer que peu de gens viennent dans notre pays, sinon notre cohésion sociale ne peut prévaloir ». En 2017, elle avait présenté un projet prévoyant de renvoyer les migrants "non occidentaux" dans des camps africains, des centres de tri pour migrants. En 2020, le pays menaçait d'expulsion des réfugiés syriens : Copenhague considérant que la Syrie est un pays "sûr" !

Mais le 2 février 2021, le Parlement danois a voté (par 139 députés sur les 179) le renvoi de l'ancienne ministre, farouchement anti-immigration, devant une cour spéciale de justice. Elle est accusée d'avoir, contrevenu à la loi en séparant d'office un couple de demandeurs d'asile. Elle avait ordonné aux services d'immigration du Danemark de séparer les couples de demandeurs d'asile, lorsque l'un d'entre eux était âgé de moins de 18 ans pour lutter contre les mariages d'enfant forcés. Cette même année, 23 couples, dont la différence d'âge était majoritairement peu importante, avaient été séparés, sans examen individuel de leur dossier, en vertu de la consigne donnée par la ministre libérale.

GRECE

Athènes souhaite renvoyer "immédiatement" près de 1 500 migrants déboutés du droit d'asile vers Ankara, selon l'accord de 2015 qui prévoit que la Turquie est tenue de prendre en charge les demandeurs d'asile déboutés en Grèce. En échange l'UE s'engage à soutenir financièrement Ankara. Mais le gouvernement turc accuse l'Union de ne pas avoir rempli ses obligations alors que 3,6 millions de réfugiés, en majorité syriens, vivent sur le sol turc. L'Union européenne a indiqué en décembre avoir affecté la totalité des 6 milliards d'euros promis à la Turquie en 2016. Les demandeurs d'asile déboutés vivent actuellement dans les camps d'accueil et d'enregistrement des îles grecques situées près des côtes turques : 995 personnes à Lesbos, 180 à Chios, 187 à Kos et 128 à Samos. Seuls 139 retours ont été effectués en 2020 avant qu'Ankara n'arrête ce processus.

Au camps de TEPE, situé sur un ancien champ de tir militaire, qui accueille plus de 7 000 personnes, le gouvernement grec a procédé fin novembre 2020 à des relevés d'échantillons de sol du camp pour migrants de Lesbos, afin de tester sa contamination au plomb. Acquis le 8 décembre 2020, les résultats sont publiés le 23 janvier 2021 : il présente une concentration de plomb supérieure aux normes.

Le gouvernement grec a sciemment construit un camp de migrants sur un champ de tir, puis a fermé les yeux sur les risques potentiels pour la santé des résidents et des travailleurs. Les jeunes enfants risquent d'ingérer du plomb lorsqu'ils jouent ou s'assoient sur un sol contaminé. Le ministère a répondu le 23 janvier 2021 que des mesures adéquates avaient été prises pour empêcher tout risque de contamination. Des travaux seront prochainement réalisés dans les lieux contaminés comme l'ajout d'un nouveau sol, de gravier et d'une base de ciment.

Mardi 26 janvier 2021, une vingtaine d'ONG ont publié une déclaration appelant à "l'évacuation immédiate du camp et le transfert des demandeurs d'asile dans des installations appropriées". "Arrêtez de jouer avec les vies humaines, il est urgent d'assurer la santé des résidents et des travailleurs dans le camp de Lesbos", ont exhorté les ONG.

HONGRIE

Une ONG de défense des droits de l'Homme basée à Budapest, accuse la Hongrie de poursuivre ses expulsions des migrants dès qu'ils franchissent la frontière, sans qu'ils n'aient pu exercer leur droit d'asile sur le sol européen. Cette pratique a pourtant été officiellement condamnée en décembre 2020 par la Cour de justice européenne qui a décrété que la Hongrie avait enfreint les lois européennes en expulsant de force des migrants vers la Serbie qui n'est pas membre de l'UE. Depuis, d'après les données de la police hongroise, 2 346 migrants sans-papiers ont été ramenés à la frontière sans pouvoir demander l'asile en Hongrie. Seules 120 personnes ont été maintenues sur le territoire et placées en rétention le temps que leur situation administrative soit clarifiée. Le 17 décembre, la Cour a fustigé la Hongrie pour l'ensemble de sa politique d'asile, estimant qu'elle "a manqué à son obligation d'assurer un accès effectif à la procédure d'octroi de la protection internationale".

Le 8 janvier 2021, **Frontex est accusé** "de fermer les yeux depuis plus de quatre ans sur les violations systémiques des droits humains déjà documentées aux frontières hongroises de l'espace Schengen". L'agence n'a pas souhaité, dans l'immédiat, commenter ce rapport. L'ONG a appelé Frontex, à mettre fin à sa coopération avec Budapest, et notamment son soutien logistique et financier. Frontex, a déclaré être en train "d'évaluer l'impact de la décision de la Cour de justice de l'UE" afin de "statuer sur ses activités opérationnelles en Hongrie". Frontex est accusé "de fermer les yeux depuis plus de quatre ans sur les violations systémiques des droits humains déjà documentées aux frontières hongroises de l'espace Schengen". Or Frontex s'est engagé par le passé à se séparer des États membres ayant enfreint les droits humains !

Le 27 janvier 2021, risquant d'être tenue pour "complice" de la politique migratoire hongroise, à la suite des nombreuses failles dans les procédures d'asile en Hongrie, notamment l'expulsion illégale de migrants en provenance de Serbie, constatées par la cour de justice de l'Union Européenne, Frontex a **suspendu toutes ses activités opérationnelles** sur le terrain en Hongrie. Les lois interdisant aux demandeurs d'asile de demeurer en Hongrie pendant l'examen de leur appel devant la justice étaient illégales et a critiqué la détention de migrants dans des "zones de transit". Pour Frontex, « Nos efforts communs pour protéger les frontières extérieures de l'Union européenne (UE) ne peuvent réussir que si nous veillons à ce que notre coopération et nos activités soient pleinement conformes aux lois de l'UE"

La décision de Frontex est importante puisque Frontex n'a jamais suspendu ses activités.

ITALIE

Procès du ministre de l'Intérieur de 2019

Le chef du parti italien d'extrême droite de la Ligue, a une nouvelle fois comparu samedi 9 janvier 2021 devant un juge à Palerme, dans le cadre d'une nouvelle affaire de migrants bloqués en mer en 2019, quand il était ministre de l'Intérieur. Le juge a renvoyé au 20 mars 2021 la poursuite de la procédure. L'ancien ministre est soupçonné de séquestration de personnes et d'abus de pouvoir pour avoir interdit le débarquement de 151 migrants secourus en mer par l'Open Arms en août 2019. L'ancien ministre de l'Intérieur avait fait de la répression des migrants sa priorité. Il avait notamment proclamé la politique des "ports fermés" et avait mis fin aux permis de séjour de deux ans pour "protection humanitaire" dont bénéficiaient 25% des exilés en 2017. Pour Open Arms "l'accusé aujourd'hui n'est pas seulement Matteo Salvini, mais les gouvernements italien et européens qui continuent de violer la convention de Hambourg sur l'obligation de secours en mer et celle de Genève sur l'interdiction de refuser des réfugiés".

Le **Comité des droits de l'Homme de l'ONU a accusé** mercredi 27 janvier 2021 **l'Italie** d'avoir trop tardé à secourir un bateau transportant 200 migrants, dont des enfants, en détresse en mer Méditerranée en 2013. Selon le Comité, "l'action retardée de l'Italie a eu un impact direct sur la perte de centaines de vies". Le 10 octobre 2013 dans le port libyen de Zouara, les plaignants ont rejoint un grand nombre de migrants, sur un bateau de pêche. Quelques heures plus tard, le navire a pris l'eau après s'être fait tirer dessus par un autre bateau dans les eaux internationales. Si les autorités italiennes avaient immédiatement ordonné à leur navire et à ceux des garde-côtes de se rendre sur place après les appels de détresse, ils seraient arrivés au plus tard deux heures avant le naufrage. L'action retardée de l'Italie a eu un impact direct sur la perte de centaines de vies. Le Comité demande à l'Italie de mener une enquête et de poursuivre les responsables. Il réclame aussi des dédommagements adéquats pour ceux qui ont perdu leur famille dans le naufrage.

MALTE

Les conditions de vie des migrants à Malte sont régulièrement pointées du doigt. Dans le centre d'hébergement de migrants de Hal far, le plus grand du pays, les allées et venues y sont contrôlées. Beaucoup d'exilés se plaignent d'y être prisonniers et dénoncent des mauvais traitements. Il en est de même des autres camps du pays.

Trois jeunes Soudanais qui vivaient dans ce centre d'accueil ont été interpellés jeudi 7 janvier 2021 près du port de la Valette. Ils sont accusés d'avoir tenté d'embarquer sur un conteneur sans en informer les autorités et le capitaine, mais également d'être entrés dans une zone réglementée. Ils ont été condamnés vendredi 8 janvier 2021 par un tribunal maltais à six mois de prison pour avoir tenté de s'échapper du pays à bord d'un navire commercial.

PORTUGAL

Le tourisme (3,4 million en 2018) se développant énormément au Portugal (10 millions d'habitants). Les habitations du centre ville sont transformées en résidences pour les touristes et les loyers flambent. En conséquence les populations pauvres sont repoussées à la périphérie de la ville comme à Bairro da Torre, désormais un lieu d'arrivée et de refuge pour les migrants venus des anciennes colonies. Le gouvernement portugais a décidé, au printemps 2020, de traiter temporairement tous les étrangers en attente d'une réponse à leur demande d'asile, de résidence ou de permis de séjour comme des résidents permanents. Le Portugal peine à trouver une réponse au grand nombre de sans-papiers. Ils seraient ainsi des dizaines de milliers de travailleurs sans-papiers à se retrouver loin de toute aide sociale et à payer le prix fort de la pandémie de coronavirus qui frappe particulièrement le secteur informel.

EUROPE

ALBANIE

Cinquante-cinq migrants syriens ont été secourus et ramenés sur la côte par les autorités albanaises après avoir passé plus de trois heures, dans un bateau pneumatique, au milieu d'une tempête et de hautes vagues de l'Adriatique. Seize des passagers, dont trois enfants, ont été hospitalisés, et les autres vont probablement être emmenés dans un centre pour migrants. Avec la fermeture progressive de la route des Balkans, de plus en plus de migrants se retrouvent bloqués en Albanie. Le nombre des migrants traversant l'Albanie a triplé en 2020 par rapport à 2019. En

empêchant les migrants de continuer leur route vers l'ouest, Tirana espère convaincre les États membres d'ouvrir des négociations d'adhésion à l'UE. Après des nuits passées à l'air libre par des températures glaciales, des tentes et un système de chauffage ont été installés par le gouvernement ces derniers jours. Des sanitaires et des douches ont aussi été posés, de quoi conférer un minimum d'hygiène à ces hommes qui n'avaient pas pu se laver pendant des semaines.

BOSNIE

Face à la détresse d'un millier de migrants, laissés sans abri après l'incendie de camp de Lipa, le 23 décembre (voir lettre 11), la Croix-Rouge italienne a mobilisée une aide matérielle d'urgence, destinée aux migrants de Lipa ainsi qu'à d'autres migrants "à risque" présents dans différentes régions du pays. Vendredi 15 janvier 2021, 1 100 hommes seuls, majoritairement originaires du Maroc, d'Afghanistan, du Pakistan, du Bangladesh, de Tunisie, d'Irak et d'Iran, tentent de vivre sous la pluie et la neige, sans électricité avec seulement une bouteille d'eau par jour. Cette situation est qualifiée de "désastre humanitaire" par la Commission européenne. Outre l'aide acheminée par la Croix-Rouge italienne, et attendue mi-janvier 2021, la branche bosnienne de l'ONG apporte, quant à elle, régulièrement des denrées et des vêtements chauds. Ils ont besoin de nourriture, d'eau, de vêtements et, surtout, de couvertures

Près de 6 000 exilés sont actuellement hébergés dans cinq centres gérés par l'OIM, alors qu'entre 2 000 et 2 500 personnes sont sans abri, vivant dans les bois et des bâtiments abandonnés dans la région de Bihac. Quelques 900 personnes sont hébergés dans un campement à Lipa. Le centre d'accueil de Blazuj, en banlieue de la capitale bosnienne, est surpeuplé accueillant actuellement plus de 3 000 personnes, pour une capacité de 2 400 places. Mercredi 20 janvier 2021, une dispute opposant deux migrants a rapidement dégénéré en un affrontement plus important. Lors de l'intervention, des migrants se sont attaqués aux policiers et ont endommagé plusieurs voitures de la police et de l'OIM, ainsi que des bureaux et deux policiers et un employé de l'OIM ont été blessés.

ROYAUME-UNI

Le centre de Napier

Il est l'objet de vives critiques au Royaume-Uni depuis plusieurs mois. Dans la région de Kent, des dizaines de demandeurs d'asile, munis de pancartes, masqués et emmitoufflés dans des anoraks, ont protesté mardi 12 janvier 2021 contre les conditions de vie déplorables à l'intérieur du **centre de Napier** dans lequel ils sont hébergés. La veille, 350 résidents ont entamé une **grève de la faim** pour les mêmes raisons. Le centre établi dans d'anciennes casernes militaires situées près de Folkestone, dans le sud de l'Angleterre, a davantage des allures de prison que de centre d'accueil. 400 hommes vivent entassés dans des conditions hygiéniques insalubres, pour la majorité depuis le mois de septembre. La situation a encore empiré mi-janvier quand 120 demandeurs d'asile ont été testés positifs au Covid-19.

Des résidents ont choisi de protester contre leurs conditions d'hébergement en dormant à l'extérieur des bâtiments, quitte à braver le froid hivernal. Un des gérants du centre a dit que s'il l'on faisait des commentaires sur "les conditions ici", les demandes d'asile pourrait en être affectées. Environ 200 demandeurs d'asile de la caserne ont signé une lettre ouverte dans laquelle ils décrivent l'infrastructure du centre et leurs conditions de vie. "Nous partageons tous le même espace, nous respirons dans la même pièce, et il n'y a aucun moyen de respecter les distanciations sociales". En connaissant ces faits, comment est-il possible de suivre les recommandations ? La question est de savoir pourquoi le Home Office a réuni 400 personnes au même endroit ?". Ils ont été entendus. La

réponse est : Conformément aux conseils de Public Health England, le Home Office transfère temporairement un certain nombre de demandeurs d'asile du centre d'hébergement de Napier vers des hôtels, afin de permettre à ceux restés à Napier de s'isoler davantage. Cela signifie qu'une plus grande distance sociale est possible dans la caserne, réduisant la propagation potentielle du Covid.

Dans l'après-midi du vendredi 29 janvier, les 300 demandeurs d'asile ont été informés de leur maintien dans le centre. Tout le monde était vraiment bouleversé et un petit nombre de personnes a renversé des tables dans la salle à manger. Des résidents qui ne faisaient pas partie de la centaine de migrants transférés vers d'autres structures sont devenus agressifs et violents et ont commencé à détruire la caserne en **l'incendiant**. Un bâtiment du centre a été en partie détruit et des fenêtres brisées. Aucun blessé n'est à déplorer, mais des dommages importants ont été causés sur une partie du site à la suite d'un incendie, qui aurait été déclenché délibérément selon la police du Kent. Les autorités estiment que les dégâts et les destructions de la caserne de Napier sont non seulement épouvantables mais profondément offensants pour les contribuables de ce pays qui participent au financement de cet hébergement pendant le traitement des demandes d'asile". Elles ont annoncé ce week-end avoir interpellé 14 migrants soupçonnés d'être à l'origine du départ du feu.

Les demandeurs d'asiles ont été "complètement abandonnés par les autorités" et livrés à eux-mêmes sans nourriture, sans chauffage et sans lumière dans un froid glacial. Tout le personnel a été évacué, seuls les résidents sont laissés, seuls, dans la caserne, sans informations ni soins alors que beaucoup ont le Covid et sont très malades.

Passage vers l'Angleterre

Depuis le début de l'année 2021, 200 personnes ont tenté le passage vers l'Angleterre à bord d'embarcations de fortune. Malgré de mauvaises conditions climatiques, les tentatives de traversée de la Manche continuent. Samedi 16 janvier, plusieurs embarcations ont quitté les côtes du nord de la France dans l'espoir d'atteindre le Royaume-Uni. Samedi 16 janvier 2021, 36 migrants répartis dans deux canots ont été interceptés dans la Manche par les autorités anglaises et envoyés à Douvres, tandis que 27 autres ont été interceptés en mer par les forces françaises et ramenés à Dunkerque.

Condamnation de passeurs

Le 23 octobre 2019, les corps de 31 hommes et de huit femmes âgés de 15 à 44 ans, morts d'asphyxie et d'hyperthermie, avaient été découverts à bord d'une remorque dans la zone industrielle de Grays, à l'est de Londres (voir lettre 7). Quatre hommes ont été condamnés, vendredi 22 janvier 2021, à Londres à des peines allant de 13 à 27 ans de prison pour la mort des 39 migrants. Pour être acheminés en "VIP", c'est-à-dire avec un chauffeur au courant de leur présence, les migrants devaient déboursier jusqu'à 14 000 euros. L'enquête a mis au jour une entreprise "sophistiquée" et "rentable" qui prospérait de longue date. Au total, sept voyages ont été identifiés entre mai 2018 et le 23 octobre 2019.

Un tribunal de la province de Ha Tinh avait prononcé contre quatre Vietnamiens âgés de 26 à 36 ans des peines allant de deux ans et demi à sept ans et demi de détention. Ils ont été reconnus coupables d'avoir participé à différents degrés à "l'organisation du trafic illicite de migrants" (lettre 7).

Brexit et enfants migrants

Le Brexit, met fin au règlement Dublin, pour le Royaume uni. Signé en mars 2016 et adopté

par le gouvernement de David Cameron, il existait un super protocole DUBS de transfert rapide et simplifié pour les mineurs isolés qui souhaitaient rejoindre l'Angleterre (amendement proposé par Lord Alf Dubs). Certains avaient pu en bénéficier depuis Calais, dans le nord de la France, d'autres depuis la Grèce. Les enfants migrants non accompagnés ne trouveront plus refuge au Royaume-Uni.

AFRIQUE

Contrairement à une idée reçue, aujourd'hui en Afrique, **8 migrants sur 10 se déplacent à l'intérieur du continent. Et non vers l'Europe.**

Haut-commissariat pour les réfugiés

Le Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR) a publié mercredi 27 janvier 2021 un communiqué. *Alors que plusieurs crises en Afrique subsaharienne forcent un nombre croissant de personnes à fuir, l'ONU appelle à des efforts accrus sur les routes de la Méditerranée et demande le soutien financier de la communauté internationale.*

Entre conflits armés, extrême pauvreté, insécurité alimentaire, changements climatiques et pandémie de Covid-19, l'ONU estime que 2,9 millions personnes ont fui de chez elles au cours des derniers mois, dans la seule région du Sahel qui englobe le Burkina Faso, le Tchad, le Mali et le Niger. Si elles ont, dans un premier temps, principalement **trouvé refuge à l'intérieur de leur pays ou dans les États voisins**, l'absence de perspectives de paix et de stabilité dans la région va pousser davantage de déplacés à s'aventurer sur les routes terrestres et maritimes à destination de l'Europe.

"Confrontés à un exil prolongé, aux difficiles conditions de vie dans les pays d'accueil voisins, à l'impact économique durable de la pandémie de Covid et au manque d'alternatives viables, beaucoup continuent à tenter la périlleuse traversée maritime vers l'Europe". Les nombreux cas de traite et les abus, tels que les enlèvements contre rançon, le travail forcé, l'esclavage sexuel et la violence sexiste aux mains des trafiquants et des gangs, vont très probablement se poursuivre. "Les déplacements dans la région ont quadruplé en seulement deux ans, alors que le nombre de déplacés internes s'élevait à 490 000 au début de l'année 2019. Plus de la moitié des déplacés internes dans la région sont des Burkinabés. La région du Sahel accueille également plus de 850 000 réfugiés, principalement originaires du Mali.

D'importants mouvements de population à l'est et dans la Corne de l'Afrique sont également à prévoir, et la centraAfrique nécessite également un soutien plus important : 60 000 personnes ont été forcées de chercher refuge dans les pays voisins de la Centrafrique depuis décembre 2020, soit un doublement de la population déracinée durant début janvier 2021.

Le HCR demande à la communauté internationale "de faire davantage pour sauver la vie des réfugiés qui empruntent les routes dangereuses menant à la Méditerranée". Il propose, un plan d'action stratégique pour 2021 et lance un appel de fonds conséquent de plus de 100 millions de dollars "pour renforcer la protection, dans les pays africains, des réfugiés en route vers la Méditerranée". "La priorité absolue est d'offrir des alternatives sûres et viables à ces dangereux périple caractérisés par les abus et la mort."

L'agence veut **améliorer l'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance** dans les pays d'asile. Pour limiter les départs vers les dangereuses routes migratoires, les États africains sont également appelés à **favoriser les politiques de regroupement familial** et à utiliser davantage les deux centres de transit d'urgence existants au Rwanda et au Niger pour les personnes évacuées depuis la Libye. Depuis novembre 2017, les deux structures ont accueilli 3 876 évacués.

L'ONU exhorte les pays européens à **faire cesser les refoulements illégaux à leur frontières et la violence contre les migrants**. "Le HCR a, reçu des informations concernant des États européens qui entravent l'accès au droit d'asile, qui renvoient des personnes après qu'elles ont atteint leur territoire ou leurs eaux territoriales, et qui leur font subir des violences aux frontières".

Ces pratiques de refoulements contraires à la Convention de Genève - relative au statut des réfugiés - à la Convention européenne des droits de l'homme et à la législation européenne, ont été maintes fois documentées par de grandes ONG ces dernières années, que ce soit en France, en Grèce, en Espagne ou encore en Hongrie. "Le **droit de demander l'asile est un droit humain fondamental**. La pandémie de Covid-19 ne constitue pas une exception ; il est possible de s'en protéger tout en assurant un accès juste et rapide aux procédures d'asile". Les États mis en cause ont été approchés par le HCR pour leur demander d'enquêter sur ces refoulements illégaux.

Une réaction urgente de Bruxelles est d'autant plus attendue que le nombre d'arrivants dans l'UE continue de diminuer chaque année. Le nombre de personnes arrivées par voies maritime et terrestre en 2020 (95 000) a ainsi diminué de 23% par rapport à 2019 (123 700 personnes) et de 33% par rapport à 2018 (141 500), selon le HCR. "Avec si peu d'arrivants en Europe, la situation devrait être gérable. Il est regrettable que la **question de l'asile demeure politisée et controversée**, malgré les statistiques en forte baisse". Toutefois que la charge de l'accueil des demandeurs d'asile repose de manière trop disproportionnée sur un petit nombre de pays. Un appel à la solidarité entre les États membres a été renouvelé à cet égard.

L'Observatoire africain des migrations ,

sous la houlette de l'Union africaine commencera son travail de recherche et de collecte de données sur la migration, en février 2021, à Rabat. Celles-ci doivent servir à établir de meilleures politiques migratoires à travers l'Afrique. Mais son mandat ne prévoit pas la gestion à proprement parler des flux migratoires sur le continent via des actions d'assistance ou de prévention. Les travaux de recherches et d'études des données collectées seront menés par le Centre africain pour l'étude et la recherche sur la migration, à Bamako au Mali.

MAROC

Lundi 7 décembre 2020, à Rabat, une "déclaration d'intention relative à la protection des **mineurs non accompagnés**" a été signée entre la France et le Maroc. Il s'agit d'une entente judiciaire entre les deux pays visant à mettre en place "des outils concrets" pour la prise en charge des mineurs isolés originaires du Maroc. À quoi va ressembler cet accord franco-marocain sur les mineurs isolés? Plus d'un mois après la ratification, le texte de l'accord n'a toujours pas été rendu public et son contenu prête à de nombreuses spéculations : des enfants marocains pourront-ils être expulsés par la force ? Quelles seront leurs conditions de vie à leur retour au Maroc ? Quand le texte entrera-t-il en vigueur ? Après plusieurs demandes de clarification auprès du Garde des Sceaux restées sans réponses, le Gisti, association d'aide juridique aux exilés, affirme avoir obtenu, mardi 12 janvier, un document intitulé "Schéma de procédure pour la prise en charge de mineurs non accompagnés marocains", élaboré en octobre 2019 et qui semble fixer le cadre juridique de la collaboration entre les deux pays. Il prévoit d'organiser le **retour de mineurs au Maroc sans leur consentement ni demande de la famille**, avec un usage de la force envisageable. Affaire à suivre.

SOUDAN

Pendant deux mois, À Khartoum, près de 200 familles venant de :Centrafrique, Sud-soudan, Érythrée, Éthiopie, Burundi ou Congo, ont campé devant les locaux de l'agence de l'ONU pour les réfugiés. Mais ils ont été violemment délogés par la police. Près de 300 000 réfugiés sont confrontés à une très grande pauvreté et à un accès limité aux moyens de subsistance. La pandémie de Covid-19 a empiré leur situation, ils dénoncent une absence totale de prise en charge par les autorités. Les opérations du UNHCR au Soudan demeurent parmi les moins financées, avec seulement 50% de contributions sur les 274 millions de dollars nécessaires. Seul, le Soudan est loin de pouvoir offrir une solution de long terme à ses millions de réfugiés.



Alors que le conflit s'envenime dans le Tigré, plus de 36 000 réfugiés ont franchi la frontière avec le Soudan selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). Ils continuent d'arriver par milliers, venant chaque jour d'un peu plus loin. Mercredi 19 janvier 2021, l'ultimatum des troupes fédérales d'Éthiopie contre les forces du Parti de libération du peuple de Tigré expire. Le porte-parole de l'armée éthiopienne a appelé les 500 000 habitants qui vivent sur place à se sauver. Mardi 18 janvier 2021, 1 200 personnes ont traversé la rivière Tekezé qui marque la frontière entre l'Éthiopie et le Soudan et s'entassent dans les camps soudanais.

Étant donné l'abondance des informations, je n'ai pas précisé chaque média utilisé, mais ceux consultés sont, entre autres :

https://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/10/13/110-etats-adoptent-un-agenda-pour-la-protection-des-deplaces-environnementaux_4788603_4527432.html

<https://www.infomigrants.net/fr/>

<https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/aktuell/agenda/The-Nansen-Initiative-fr.pdf>

<https://www.lest-eclair.fr/id222632/article/2021-01-12/le-boulangier-en-greve-de-la-faim-contre-lexpulsion-de-son-apprenti-conduit-aux?referer=%2Farchives%2F recherche%3Fdatefilter%3Dlast6month%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3Dbesan%25C3%25A7on%22>

<https://m.facebook.com/patronsolidaire.immigration/>

<https://www.lunion.fr/id222632/article/2021-01-12/le-boulangier-en-greve-de-la-faim-contre-lexpulsion-de-son-apprenti-conduit>

<https://www.fmreview.org/fr/prevenir/kaelin>

http://www.nanseninitiative.org/wp-content/uploads/2015/03/NANSEN_Leaflet_french_Jan2015.pdf

<https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-11501QE.htm>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000023492584>
<https://www.facebook.com/Solidarit%C3%A9-migrants-Wilson-598228360377940/>
https://actu.fr/normandie/caen_14118/caen-amadou-l-apprenti-electricien-menace-d-expulsion-va-avoir-un-titre-de-sejour_38745678.html?fbclid=IwAR2eWdEhHUDZLaQ_EcntdHqMEMx-Cc07oSGOYHa1EhNzrRZZdAR107_pdhY
Le Rapport complet de la Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-12/20201217-refere-S2020-1510-prise-charge-jeunes-mineurs-non-accompagnes-MNA.pdf>
La réponse du Premier Ministre: <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-12/20201217-refere-S2020-1510-prise-charge-jeunes-mineurs-non-accompagnes-MNA-rep-PM.pdf>
<https://www.banquedesterritoires.fr/la-cour-des-comptes-voit-les-points-faibles-de-la-protection-de-lenfance-mais-na-pas-vraiment-de>
<https://www.ouest-france.fr/europe/ue/l-olaf-l-office-europeen-de-lutte-antifraude-a-ouvert-une-enquete-contre-frontex-7115337>
<https://euobserver.com/migration/150574>
<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-afrique/20210117-%C3%A0-khartoum-apr%C3%A8s-des-ann%C3%A9es-d-exils-des-milliers-de-r%C3%A9fugi%C3%A9s-dans-l-impasse>
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/25/addis-abeba-capitale-d-une-afrique-qui-se-reve-unie_5247089_3212.html
<https://www.lacimade.org/cas-de-covid-19-au-sein-du-cra-rouen-oissel/>
<https://twitter.com/lacimade>
<https://www.lindependant.fr/2021/01/19/pyrenees-le-prefet-condamne-les-patrouilles-du-groupuscule-dextreme-droite-generation-identitaire-9321084.php>
<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/seine-et-marne-emeute-et-incendie-au-centre-de-retention-administrative-du-mesnil-amelot-1611153971#xtor=RSS-115>
https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/reconduite-a-la-frontiere-une-procedure-inutile-et-purement-statistique-denonce-une-association-d-aide-aux-migrants-roms_4265641.html
<https://toussauveteurs.org/La-plateforme-des-collectivites-solidaires-francaises>
<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20210115-marianne-quand-les-departements-incitent-a-accueillir-des-mineurs-isoles-et-rangers-chez-soi.pdf>
<https://www.facebook.com/patronsolidaire.immigration/>
<https://www.lavoixdunord.fr/926702/article/2021-01-28/loon-plage-49-migrants-recuperes-en-mer-dont-un-dans-un-etat-grave>
https://twitter.com/elpais_foto/status/1355999301076279297
<https://www.ouest-france.fr/hautes-de-france/calais-62100/calais-21-migrants-decouverts-dans-un-camion-frigorifique-par-la-police-aux-frontieres-7141561>